ALVEA - T-PSO
ROUTE DE SALVIAC
46300 GOURDON

FACTURE N°
FP06186572

Une marque de
TotalEnergies
Proxi Sud Ouest

TotalEnergies Proxi Sud Ouest SAS : SAS au capital de 18 531 390 EUR | RCS de AGEN B324 958 198 - APE 4671Z - N° TVA CEE : FR65324958198 | Siège Social : 898 Route de la Teinture - 47200 - MONTPOUILLAN

LA POSTE
406599 3947 1420
I23 1/ 1 4

SD : 865002291245088

ADRESSE DE LIVRAISON

TRANSPORTS GRANGIE
ZA DE REGOURD
CHEMIN RIVIERE DE REGOURD
46000 CAHORS

ADRESSE DE FACTURATION

SARL TRANSPORTS GRANGIE
CHEMIN RIVIERE DE REGOURD
ZA DE REGOURD
46000 CAHORS

250615

N° CLIENT	DATE
85705113	11/06/2025

POUR NOUS CONTACTER

Tél : 05 65 41 00 71 | entreprises.lim@pso.totalenergies.com

DÉSIGNATION	QUANTITÉ LIVRÉE	P.U TTC	P.U HT		P.U. NET HT	MONTANT HT
P00033 EXCELLIUM PRO	3000,00 L		1334,17/1000L	59,17	1275,00/1000L	3825,00

CONDITIONS DE PAIEMENT	BASE TAXABLE	%TVA	MONTANT TVA		MONTANT TOTAL
LCR 30j nets	3825,00	20 %	765,00	€ HT	3825,00 €
				€ TVA	765,00 €
ÉCHÉANCE 11/07/2025				NET À PAYER	4 590,00 €

TotalEnergies

ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :

- L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable,
- L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devenait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.

Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entrainera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D.441-5 du Code du Commerce créé par Décret n°2012- 1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisés.

IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2015). ATTENTION, produits pétroliers détaxés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8 juin 1993 modifié), interdits comme carburant ou combustible.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Coupon détachable à joindre à votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessous

ALVÉA - T-PSO 477 BOULEVARD ALFRED DANEY BP 47 33028 BORDEAUX CEDEX	N° CLIENT 85705113	N° FP06186572
	DATE 11/06/2025	NET À PAYER 4 590,00